

La panoplie des stratégies antirisques dans les exploitations rizicoles et agroforestières de Maninjau

Actions individuelles et garanties collectives

Fabienne MARY *

Au sein du Pays Minang Kabau, dans la province de Sumatra ouest, le cratère de Maninjau délimite une micro-région originale : le centre de cet ancien cratère volcanique est occupé sur 10 000 ha par un lac bordé de rizières ; ses bords internes, compris entre 450 et 1 300 m d'altitude semblent au premier abord entièrement couverts d'une forêt dense, homogène. La forêt de Maninjau mérite cependant, un regard plus attentif : au-delà de 800 m d'altitude, c'est une forêt naturelle, assez dégradée, mais aujourd'hui protégée par l'État, interdite à l'agriculture et à l'exploitation du bois en raison des pentes fortes et de la fragilité des sols.

En dessous de 800 m, et jusqu'aux villages établis en bordure des rizières, la forêt est entretenue, exploitée, plantée. C'est une *agroforêt*. G. MICHON (1985) montre que sa végétation, entièrement façonnée par l'homme « mime » la forêt naturelle, par sa diversité, sa densité et sa structure étagée. Des fruitiers quasi-centenaires¹, et des espèces cultivées pour le bois², forment une canopée régulière, culminant à 40 m. D'autres fruitiers³ et d'autres espèces à bois⁴ constituent avec les cultures d'exportation⁵ les strates moyennes et inférieures de la végétation. Outre ces espèces les plus importantes, généralement plantées ou du moins favorisées lors de leur croissance, de nombreuses plantes spontanées enrichissent la végétation de l'agroforêt et contribuent à diversifier ses fonctions économiques.

Les pentes du cratère, moins abruptes au nord, ont permis l'aménagement de vastes rizières irriguées en bordure du lac, tandis qu'au sud, la falaise, striée par des glissements de terrain fréquents, plonge directement dans le lac, laissant peu de place aux rizières. Ainsi, dans le sud du cratère, la densité de population est en moyenne de 150 habitants/km², mais calculée par rapport à la seule surface agricole (surface forestière non prise en compte), elle atteint 700 habitants/km² ; au nord la densité avoisine les 300 habitants/km², et rapportée à la surface agricole, 400 habitants/km². La population totale de Maninjau oscille, depuis 20 ans, autour de 32 000 habitants : cette stabilité est

* Socio-économiste, 4 rue de Bercy, 34 000 Montpellier

en partie due à un fort courant migratoire, le *Rantau* : migration traditionnelle des jeunes en dehors de la région, le plus souvent vers les villes.

Comme dans tout le pays Minang, la population de Maninjau est organisée en groupes de parenté matrilineaire gérant collectivement des biens lignagers. La terre, les rizières, les maisons communautaires et, dans les agroforêts, les arbres déjà âgés, constituent cette propriété collective acquise depuis au moins une génération.

Malgré une autonomie limitée par le pouvoir qu'exerce le lignage sur les biens de production qui lui sont concédés, la famille nucléaire reste le centre principal de décision en matière de production agricole, et peut être identifiée à l'exploitation. Elle est regroupée autour de la femme, seule bénéficiaire du droit d'usage sur les biens collectifs. Les hommes par contre en sont exclus, mais peuvent, et souhaitent de plus en plus, accéder à une propriété individuelle, fruit de leur travail, qui peut être une nouvelle plantation de muscade, de cannelle ou de café (VON BENDA BECKMANN 1979, JOSSELIN DE JONG 1980).

Il est ainsi fréquent que dans une même parcelle d'agroforêt, certains arbres soient en propriété collective, généralement les Durians et les arbres à bois, tandis que d'autres comme les plantations commerciales du sous-bois, soient la propriété individuelle d'un homme souvent étranger au lignage propriétaire du sol.

Les activités agricoles de Maninjau se répartissent entre la riziculture dont les cycles sont indépendants des saisons naturelles grâce à l'irrigation, et l'exploitation des agroforêts, rythmée par les périodes de récoltes des Durians qui absorbent totalement la population en juillet et en août. Cette agriculture est soumise à des aléas naturels et économiques qui engendrent des risques contre lesquels les agriculteurs se prémunissent, ou dont ils tentent de minimiser l'ampleur. Plusieurs mécanismes sont ainsi mis en place pour garantir au mieux les résultats économiques annuels de l'activité agricole et assurer la reproduction de l'exploitation à plus long terme. Si la plupart de ces mécanismes ne concernent que la seule famille nucléaire, d'autres, plus complexes, font intervenir le lignage matrilineaire et son organisation collective.

PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES RISQUES DE LA RIZICULTURE

La riziculture est avant tout destinée à l'autosubsistance. Si dans le sud, elle ne couvre que le quart des besoins alimentaires de la population, au nord, elle procure des surplus commercialisables qui peuvent atteindre 30 % de la production totale. La production de riz présente un caractère aléatoire dû principalement aux attaques imprévisibles et difficilement contrôlables des rongeurs.

La première stratégie antirisque appliquée à la riziculture consiste à réduire les frais de culture au minimum. Pour cela, un seul cycle de riz est intercallé entre deux saisons fruitières, de manière à éliminer le chevauchement des périodes de gros travaux en rizière et en agroforêt, et éviter l'emploi de main d'œuvre salariée. (Seules les plus grandes exploitations y ont recours régulièrement). Ainsi les risques encourus par une mauvaise récolte sont limités.

Durant la période 1975-1978 pendant laquelle les rizières ont été dévastées par les rongeurs, d'autres mécanismes antirisques ont fonctionné. Durant cette

période, les commerçants locaux ont bénéficié d'une forte augmentation des apports de bois d'œuvre et de cannelle ont observé une forte augmentation de la production qui n'a retrouvé son niveau initial qu'en 1979. Les exploitants ont en effet puisé dans les stocks d'arbres conservés sur pied dans les agroforêts : le bois initialement prévu pour un usage personnel a été vendu, des canneliers dont on n'avait pas encore envisagé la coupe ont été prématurément récoltés. Ces plantes pérennes, préservées pour un emploi ultérieur, assurent ainsi une fonction d'épargne de précaution, utilisées pour couvrir les dépenses imprévues de toute nature (maladie, détérioration des maisons) et pour compenser les déficits des revenus escomptés.

Le recours à cette épargne n'a pas été le seul mécanisme mis en jeu durant les années 1975-1978. Dans les sous-bois des agroforêts, des cultures légumières de substitution (Taro, manioc, aubergine, piment), ont été cultivées pour l'autoconsommation et pour la vente ; d'anciennes plantations abandonnées de caféiers ou de muscadiers ont été débroussaillées et temporairement exploitées. Avec un investissement modéré ces plantations villageoises ont pu fournir rapidement une production additionnelle indispensable en période de crise. Les agriculteurs de Maninjau en sont conscients, et même largement pourvus en rizières ils n'abandonnent jamais tous leurs droits d'usage sur les agroforêts.

ADAPTATION DES EXPLOITATIONS À L'INCERTITUDE DES PRODUCTIONS AGROFORESTIÈRES

Les productions agroforestières sont aussi soumises à des aléas naturels et économiques. En premier lieu, la production de Durian est très irrégulière (BOMBARD (J.M.), 1984) : on compte en moyenne une mauvaise année sur quatre, et les causes en sont multiples. D'une part, les variétés locales n'ont pas été améliorées et la floraison ne se produit pas chaque année. D'autre part, quand elle a lieu, des prédateurs (singes, écureuils) et des coups de vent violents peuvent entraîner la chute prématurée des fleurs et des fruits, parfois jusqu'au total anéantissement de la production.

Par contre, le prix du fruit destiné aux marchés urbains régionaux montre une relative stabilité et n'apparaît pas comme un facteur supplémentaire de risque. À Maninjau, le Durian est le seul fruit des agroforêts commercialisé en grande quantité et représente à lui seul 10 à 30 % des revenus monétaires villageois. Néanmoins le mode de gestion du budget familial prend en compte l'incertitude de cette ressource saisonnière : le produit des ventes est presque toujours destiné à couvrir des dépenses que l'on pourra reporter à l'année suivante si la récolte n'a pas été bonne.

En second lieu, les prix des cultures d'exportation échappent totalement au contrôle des producteurs et subissent les fluctuations des cours mondiaux, très instables. Localement, une baisse importante du prix d'un produit est généralement suivie d'un abandon provisoire de la spéculation : les récoltes n'ont pas lieu, la plantation est délaissée. Pour la cannelle, il ne s'agit que d'un report de la date de la coupe qui peut se prolonger plusieurs années sans dommage pour la qualité de l'écorce⁶. Par contre, les productions de café et de muscade sont bel et bien perdues. Assez curieusement, les exploitants ne stockent pas ces produits qui se conservent pourtant facilement mais préfèrent se consacrer entièrement aux autres cultures en attendant la prochaine hausse des prix. Dès qu'elle a lieu, la plantation momentanément désertée est remise en valeur.

Deux particularités autorisent ce fonctionnement : d'une part, ces cultures pérennes supportent des périodes d'abandon sans perdre leurs capacités productives de façon notable ; d'autre part, les agroforêts associent plusieurs spéculations, destinées à des marchés différents et subissant rarement toutes ensemble une baisse importante des prix.

Ces fluctuations imprévisibles des prix à l'exportation interdisent aussi toute estimation de la rentabilité future des plantations nouvelles, qui ont un délai d'entrée en production de plusieurs années (3 ans pour le café, 6 à 8 ans pour la cannelle et la muscade). Plusieurs raisons peuvent expliquer la mise en place d'une nouvelle plantation⁷ ; mais quelque soit l'origine de la décision et la ou les spéculations qui ont été choisies, l'exploitant tente de réduire au maximum le coût de cet investissement : rejets et graines sont récupérés sur d'anciens jardins, aucun fertilisant n'est utilisé ; l'apport initial se limite au travail de plantation et d'entretien, toujours effectué par la main-d'œuvre familiale, entre deux cycles rizicoles. On retrouve à propos des agroforêts, la stratégie « du moindre risque » déjà mentionnée pour la riziculture.

Divers événements, tels que les fluctuations de prix et les variations de récolte ont permis de mettre en évidence plusieurs processus d'adaptation à une situation d'incertitude : constitution d'une épargne de précaution et maintien d'une réserve de productivité dans les agroforêts, capacité d'adaptation des cultures d'exportation aux fluctuations des prix, gestion prudente du budget prenant en compte l'incertitude des ressources, limitation des charges culturelles et des coûts de plantation. Ces différents mécanismes sont complémentaires et s'exercent au niveau de l'exploitation agricole, afin d'assurer au mieux l'adéquation entre les besoins et les ressources des familles nucléaires.

UNE ASSURANCE COLLECTIVE CONTRE LE RISQUE : LE GROUPE DE PARENTÉ MATRILINÉAIRE

Mais il arrive que la combinaison de ces stratégies antirisques soient insuffisantes, soit parce que plusieurs conditions défavorables ont pu durablement perturber l'équilibre économique de l'exploitation, soit à cause d'un événement particulièrement important comme la faillite de la riziculture durant les années 1975-1978. Ailleurs, un agriculteur en difficulté serait probablement acculé à vendre des biens, ou, au mieux, à les mettre en gage pour obtenir un prêt⁸. L'aliénation, même temporaire, de la terre et des arbres, l'engage alors dans un processus de désaccumulation, par la suite très difficile à enrayer.

À Maninjau, seuls les biens individuels peuvent être vendus ou mis en gage facilement. En effet, l'*Adat* (loi traditionnelle) interdit la vente des biens collectifs et n'autorise leur mise en gage que dans la mesure où aucun membre du lignage ne peut avancer la somme nécessaire, et à condition que l'argent emprunté soit destiné à payer les frais occasionnés par un mariage, un décès, la rénovation d'une maison communautaire, ou l'entrée en fonction d'un nouveau chef de lignage (VON BENDA — BENCKMANN 1979).

Ces prescriptions, encore en vigueur quoique de plus en plus souvent transgressées, ont pour effet de limiter l'autonomie de l'individu et la liberté de recourir à la vente ou la mise en gage des biens pour résoudre les problèmes économiques des exploitations. Mais elles conduisent les lignages à conserver leur patrimoine, ce qui garantit à tous l'accès aux biens fonciers, compte tenu du mode de transmission des terres à Maninjau. De plus, l'organisation sociale

contraint le groupe de parenté élargie à aider, dans la mesure du possible, ses membres en difficulté, notamment en couvrant certaines dépenses qu'ils ne peuvent pas prendre en charge (outre les dépenses citées plus haut, les frais de scolarisation ou ceux occasionnés par une maladie peuvent être payés collectivement).

Lorsque cette aide financière s'avère insuffisante pour rétablir une situation trop mauvaise, l'exploitant migre temporairement, quitte à abandonner pour un temps ses droits sur les terres collectives qu'il exploite. Là encore, il est aidé par la forte cohésion du groupe de parenté. En effet, son départ, et surtout sa quête d'un revenu monétaire sont facilités par la tradition séculaire du *Rantau*, migration temporaire des jeunes en dehors du Pays Minang Kabau, et ce, d'autant plus que les liens restent très forts entre les migrants et leur village d'origine (MOCHTAR NAIM, 1973)⁹. Les anciens migrants, encore installés en ville, fournissent une aide précieuse à ceux qui ont dû quitté le village (accueil, travail, contacts).

Ainsi la nécessaire cohésion du groupe de parenté élargie, et son corollaire, une autonomie individuelle réduite, sont les contreparties de l'aide que peut apporter le groupe à chacun de ses membres en difficulté. Tout se passe comme si le lignage jouait pour l'individu le rôle de garantie de dernier recours, lorsque les mécanismes habituels de protection contre les risques sont mis en échec ou s'avèrent insuffisants.

CONCLUSION

Face aux aléas économiques ou naturels des productions rizicoles et agroforestières de Maninjau, plusieurs mécanismes de protection sont traditionnellement mis en œuvre par les exploitants agricoles ou par le groupe de parenté élargie.

Tout d'abord, l'exploitant tente de réduire au maximum les conséquences des risques par la réduction des charges de culture, aussi bien dans les rizières que dans les agroforêts : calendrier annuel du travail, techniques culturales et choix des espèces cultivées sont en parties déterminés par cet objectif. En second lieu, dans les agroforêts, l'association complexe d'espèces végétales, dont certaines constituent une réelle épargne sur pied, permet de répartir les risques sur plusieurs productions destinées à des marchés différents. En outre, les agroforêts peuvent être cultivées de façon plus ou moins intensive selon les besoins des exploitants, et en fonction de l'évolution des prix. Des années de quasi-abandon succèdent à des périodes de culture plus intensive, où toutes les niches écologiques sont valorisées, y compris le sous-bois. Enfin, au niveau de l'exploitation agricole, les différentes ressources sont affectées à des dépenses spécifiques en fonction de leur saisonnalité et de leur caractère aléatoire ; ainsi, le risque est-il pris en compte dans la gestion des recettes de l'exploitation.

Lorsque ces mécanismes de protection s'avèrent insuffisants pour assurer l'équilibre économique de l'exploitation agricole, d'autres stratégies sont mises en œuvre au niveau du groupe de parenté matrilinéaire : soutien financier pour l'exploitant et sa famille, et en cas de migration et de reconversion socio-professionnelle, accueil et aide des membres de la famille élargie déjà installés en ville.

Le maintien de ces mécanismes sociaux d'entre-aide exige en contre-partie la reconnaissance de l'autorité du lignage limitant l'autonomie de ses membres. Or, cet aspect de la société matrilinéaire Minang Kabau commence à être remis en question par l'évolution du statut de la famille nucléaire (généralisa-

tion de l'habitat individuel, rôle croissant du père dans l'éducation de ses enfants, travail de l'homme de plus en plus souvent effectué au bénéfice de sa femme et non plus de son lignage d'origine...) et l'émergence de nouvelles aspirations individuelles (maîtrise plus complète des cultures commerciales, accès de l'homme aux biens de production).

Jusqu'à présent la structure complexe des agroforêts a permis de satisfaire à la fois les aspirations nouvelles et les objectifs du lignage, en associant des espèces spéculatives, gérées individuellement, à des espèces pouvant garantir une certaine sécurité collective et une pérennité de l'agro-éco-système. Mais depuis dix ans, la culture commerciale du citronnier se développe rapidement dans toute la province. Cette culture particulièrement rentable¹⁰, quoique hautement spéculative, aurait la faveur des exploitants, mais étant héliophile, elle nécessiterait une coupe sévère des grands arbres (Durian et Bois d'œuvre) dans les agroforêts.

C'est à l'occasion de l'introduction de nouvelles cultures comme le citronnier que pourrait se manifester l'antagonisme croissant entre les objectifs du groupe de parenté matrilinéaire et les aspirations individuelles.

Faut-il alors parler d'un risque de destruction de la société Minang qui pourrait entraîner, à terme, la destruction partielle des mécanismes antirisques que nous avons évoqués plus haut ?

BIBLIOGRAPHIE

- VON BENDA BECKMANN (1979). — Property in social continuity La Hague.
- BOMBARD (J. M.), MICHON (G.), MARY (F.) 1984. — Traditional Agroforestry in Indonesia, Preliminary report for the L.I.P.I.
- JOSSÉLIN DE JONG (P. E.), 1980. — Deductive anthropology and Minang Kabau. Communication présentée au Séminaire International sur la société et la culture Minangkabou à Bukit Tinggi, 4-5 septembre 1980.
- MARY (F.), 1986. — Agroforêts et sociétés : étude comparée de trois systèmes agroforestiers indonésiens. Thèse de Docteur Ingénieur en Economie rurale (ENSAM Montpellier).
- MICHON (G.) 1985. — De l'homme de la forêt au paysan de l'arbre. Agroforesteries indonésiennes. Thèse d'Ecologie Générale et Appliquée. (USTL Montpellier).
- MOCHTAR NAIM (1973). — Merantau : Minangkabou Voluntary Migration. PhD. Thesis Univ. de Singapour.

NOTES

1. Le « Durian » : *Durio zibethimus* BOMBACACEAE
2. Le « Surian » : *Toona sinensis* MELIACEAE
Le « Bayur » : *Pterospermum javanicum* STERCULIACEAE
3. Le « Kapundung » : *Baccaurea dulcis* EUPHORBIACEAE
Le « Rambai » : *Baccaurea motleyana* EUPHORBIACEAE
Le « Petay » : *Parkia speciosa* MIMOSACEAE
4. Le « Madja » : *Alangium of Kurzii* ANLANGIACEAE
5. La cannelle : *cinnamomum burmanii*. LAURACEAE
Le café : *Coffea canephora* Piette. RUBIACEAE
La muscade : *Myristica fragans* MYRISTICACEAE
6. La cannelle peut être récoltée à partir de 8 ans et jusqu'à 25 ans. Au-delà, l'écorce s'épaissit et sa teneur en essence diminue.
7. a) Un écart important entre les rentabilités de ces cultures d'exportation entraîne souvent, s'il est durable, une substitution de la spéculation la plus intéressante au détriment des deux autres.
b) Il en est de même lorsqu'une des productions devient trop aléatoire comme c'est le cas de la muscade attaquée depuis 1979 par un virus difficile à combattre.

c) Enfin un exploitant peut décider de remettre en valeur le sous-bois inoccupé d'une agroforêt, soit juste après la coupe d'une quantité importante de cannelle, soit à la suite d'une longue période d'abandon.

8. Le marché foncier et la pratique du *gadai* (mise en gage de biens en échange d'un prêt) sont très actifs dans d'autres régions de l'Indonésie, comme à Java ouest où la société n'est plus structurée en fonction des liens de parenté élargie (MARY F., 1986).

9. Non seulement tout migrant conserve sur les biens collectifs un droit potentiel qu'il peut faire valoir s'il retourne au village, mais en outre il peut et doit participer aux prises de décisions importantes concernant son lignage : désignation d'un nouveau chef, coupe de bois, emprunt, mise en gage de terre...

10. Rendement annuel d'un verger de citronniers : 5 à 15 millions de roupies/ha (BOMPARD J.M., *Com. pers.* Les agroforêts de Maninjau rapportent annuellement de 2 à 5 millions de roupies/ha (en 1984 : 1 000 rp = 1 US \$).